



Controle OPJ hors service URGENT ..!!

Par **Madrileno94**, le **08/08/2013 à 22:45**

Bonjour a tous!!

Actuellement en vacances en Bretagne, je rentrais à ma residence.

J'ai voulu doubler une voiture très lente, clignotant etc, mais cette voiture a accéléré et m'a bloqué, j'ai du piler sur une dos d'âne et me rabattre d'urgence puisqu'une voiture arrivait en face..!!!

Voyant que le conducteur me collait au train je décide d'accélérer un peu.

Il me colle toujours et me suit, je decide donc de faire trois fois le tour du quartier rien a faire il me suit,

Je passe alors le portail de ma maison sort de la voiture prêt à en découdre avec lui et la un agent de police sort de la voiture civile.

Il etait en uniforme sans arme ni rien juste l'uniforme.

Il me dit etre commandant OPJ et controle mon identité et appelle le comissariat avec son simple telephone portable pour verifier..!!!

Non seulement il a été tres agressif avec moi mais en plus il n'a daigné me montrer sa plaque qu'a la toute fin..!!!

Il m'a convoqué demain a 11h30 au comissariat pour vitesse excessive. Quels sont mes droits sachant que j'ai joué la carte du "vous m'avez suivit, j'ai accéléré parce que qui me dit que vous êtes pas un fou.. Etc"

Ce a quoi il m'a repondu qu'on était pas a paris!!!

Il n'avait pas non plus de girophare..!!

Dois-je me rendre a sa convocation? Que se pass t'il si je n'y vais pas ..? Qu'est ce que je risque sachant que je compte contester puisqu'il m'a empeché de le doubler aussi ..!!

A preciser qu'il m'a convoqué ORALEMENT..!!! [fluo]merci[/fluo]

Par **amajuris**, le **08/08/2013** à **23:00**

bsr,
je vous conseille d'y aller afin de vous expliquer tranquillement.
pas besoin de gyrophare, ni d'arme, ni de radio pour qu'un commandant de police vous verbalise pour conduite dangereuse car il est assermenté.
cdt

Par **Madrileno94**, le **08/08/2013** à **23:42**

Oui mais la convocation était orale.. Pas de convocation écrite..!!
Il a relevé mon identité et la carte grique qui n'est pas à mon nom.